



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
2^{ème} NIVEAU - GROUPE DE COURS N° 3
DROIT FISCAL

(Cours de Monsieur Fabrice BIN)

VENDREDI 5 MAI 2017
13 H 30 – 16 H 30

Le sujet est composé de deux parties : une partie théorique et une partie pratique.
Traitez les deux parties. **Aucun document n'est autorisé**

A) Partie théorique (10 points)

Traitez les questions suivantes :

- « La définition de l'impôt » (6 points)
- « Les conventions fiscales internationales » (4 points)

B) Partie pratique : traitez UN seul des deux sujets : IR ou TVA (10 points)

1°) Sujet d'Impôt sur le revenu

a) Composition du foyer fiscal (3 points)

Madame Lacapelle vit seule avec son fils Aimé dans le Tarn. Aimé a 20 ans et suit des études de criminologie à Toulouse. Il fait l'aller-retour et n'a aucun revenu. Madame Lacapelle a une relation amoureuse régulière avec Monsieur D.G. mais celui-ci n'habite pas avec elle. **Quelle est la composition du foyer fiscal de Mme Lacapelle ?**

Combien de parts lui sont attribuées au titre du système du quotient familial ?

b) Revenus catégoriels (3 points)

Monsieur et Madame Proko sont salariés. L'épouse, Olga, gagne 50.000 euros dans l'année mais n'a pas de frais professionnels à faire valoir. Le mari, Bronski, gagne 30.000 euros de salaires dans l'année. Ses frais professionnels sont les suivants : costumes 12.000 euros, frais de déplacement (avec justificatifs) : 4.000 euros. Leur revenu imposable atteint 210.000 euros. **Comment seront évalués ces revenus catégoriels nets ?**

c) Impôt net (4 points)

Monsieur et Madame Coyote sont mariés et ont un enfant, Kevin. Au cours de l'année, ils ont réalisés les dons suivants : 1°) don de 600 euros au secours populaire ; 2°) don de 2.000 euros à l'association de défense de la mémoire de Harley Davidson, non reconnue d'utilité publique ; 3°) don de 300 euros au parti politique des motards en colère ; 4°) don de 1.000 euros à la fondation Pasteur, reconnu d'utilité publique. **Comment ces dons seront-ils pris en compte pour établir leur impôt net ?**

Ou 2°) Sujet de Taxe sur la valeur ajoutée

Exposez le traitement fiscal de ces opérations suivantes en justifiant votre point de vue.

a) Spectacle

L'inspecteur Karl Lohmann est agent du fisc. Tous les jours, il passe par la Place Alexandre où il entend Hans Beckert chanter systématiquement « Dans l'antre du roi de la montagne » (extrait de compositions d'Edvard Grieg pour la pièce *Peer Gynt*) pour obtenir quelques pièces des passants. La musique l'obsède jour et nuit et l'inspecteur Lohmann n'en peut plus. Il décide de trouver un moyen de l'éloigner. **Peut-il redresser M. Beckert au motif que celui-ci aurait dû déclarer de la TVA ?**

b) Vente de voiture

Monsieur Richard Bullit est commerçant, négociant en pièces détachées de voiture. Souhaitant changer de véhicule, il revend sa Renault Fuego personnelle à son voisin, Douglas Riper, agent de police. **Quelles sont les obligations de M. Bullit en matière de TVA ?**

c) Vente d'altères

Monsieur Bouzouk, laveur de carreaux professionnel est également amateur de culturisme et achète à Monsieur Peter McCalloway, culturiste et néanmoins commerçant, plusieurs disques d'altères pour travailler ses deltoïdes. Prix d'achat : 400 €. La facture est réglée au comptant mais la livraison n'interviendra que le mois prochain. **Comment M. McCalloway devra-t'il traiter cette opération ?**

d) Salon de coiffure

Madame Mathilde tient un salon de coiffure. Monsieur Antoine vient aujourd'hui se faire couper les cheveux pour la deuxième fois cette semaine. La coupe est à 20 euros. Comme Monsieur Antoine est un habitué, Madame Mathilde lui accorde des crédits courts et il paiera dans quelques jours le mois prochain. **Comment Madame Mathilde doit-elle traiter cette opération ?**